

# **ACTUALITÉS**

#### **France**

#### Intervention

Le **18 juin 2013**, la CCI Poitou-Charentes et le réseau Entreprise Europe organisent au Futuroscope une journée d'information sur la procédure d'autorisation.

Le programme est disponible ici.

## **REACH**

## Workshop

Le **27 juin 2013** se tiendra à Bruxelles un workshop organisé par la Commission Européenne.

Ce workshop reviendra sur les principales conclusions émises dans le <u>rapport d'évaluation 2012</u> publié par l'ECHA au mois de février (<u>lettre d'information N°69</u>).

Plus d'information...

#### **Substances SVHC**

**Notification** 



## Notification des substances contenues dans les articles Prochaine échéance le 19 juin 2013



Le 19 décembre 2012, 54 substances ont été ajoutées sur la <u>liste des substances candidates à</u> autorisation : l'échéance pour notifier ces substances est le **19 juin 2013**.

Pour rappel (cf. <u>lettre d'information N° 27</u>), tout producteur ou importateur d'articles doit notifier à l'ECHA les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) contenues dans leurs articles lorsque toutes les conditions énoncées à l'article 7.2 du titre II du règlement REACH sont remplies :

- la substance est inscrite sur la liste des substances candidates à autorisation ;
- la substance est présente dans ces articles dans des quantités supérieures au total à 1 tonne par producteur ou importateur par an ;
- la substance est présente dans ces articles dans une concentration supérieure à 0.1% masse/masse.

Cette obligation de notification est applicable 6 mois après qu'une substance ait été inscrite à la liste des substances candidates à autorisation (article 7.7).

Pour aider les notifiants dans leur démarche un tutoriel vidéo : « *How to submit a substance in article notification via webform* » est disponible <u>ici</u> (lien Youtube).

#### CLP

## **Consultations publiques**

#### ✓ Consultation sur l'Arséniure de gallium :

Un <u>consultation publique</u> est ouverte jusqu'au **19 juin 2013** concernant un projet d'avis du RAC (Comité d'Évaluation des Risques) sur la toxicité pour la reproduction de l'arséniure de gallium (N°CE 215-114-8) dans le cadre d'une classification et d'un étiquetage harmonisés.

#### ✓ Classification et étiquetage harmonisés :

Deux nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en <u>consultation</u> <u>publique</u> jusqu'au **22 juillet 2013**. Cette consultation concerne :

- Composés du tributylétain ;
- Polyhexamethylène biguanide hydrochloride (PHMB) (N°CAS 27083-27-8 ou 32289-58-0).









# **REACH – Enregistrement 2013**

La seconde échéance d'enregistrement est terminée 1er bilan de l'ECHA lors d'une conférence de presse le 3 juin 2013 à **Bruxelles** 

## 1er bilan en quelques chiffres

Ce premier bilan indique que 9084 dossiers ont été déposés par 3215 entreprises (dont 35% de PME). Ce nombre de dossiers représente près de 2923 substances pour cette échéance de 2013 (soit 6598 substances depuis les débuts de REACH). Parmi ces 2923 substances, 2344 sont considérées comme enregistrées (dossiers complets) et 579 sont encore en cours de traitement (par exemple, les contrôles de complétude n'ont pas encore été passés avec succès).

### Quel bilan pour la France?

Ces premiers résultats font apparaître que la France se place parmi les quatre premiers pays européens en terme de dossiers d'enregistrement soit 485 dossiers soumis avec succès et 267 en attente.

De plus, les premières statistiques montrent que 87 de ces dossiers ont été soumis par des PME.

Les statistiques concernant la France sont disponibles ici.

#### **Autres éléments**

L'ECHA a précisé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer quant à la qualité des dossiers soumis durant cette échéance. Cependant, une amélioration de la qualité des dossiers est attendue notamment grâce à l'expérience acquise par les déclarants, et grâce aussi à une plus grande disponibilité des informations...

L'ECHA précise également que tous les dossiers devront avoir passé avec succès le contrôle de complétude au plus tard le 31 août 2013. Les statistiques finales sur l'échéance 2013 seront publiées au mois de septembre 2013 et le portail de diffusion de l'ECHA sera progressivement mis à jour.

#### Où trouver les informations?

- Sur la page dédiée de l'ECHA : « REACH 2013 »;
- La vidéo de la conférence de presse du 3 juin 2013 est disponible ici;
- Le diaporama diffusé lors de la conférence de presse disponible ici;
- News de l'ECHA du 3 juin 2013;
- E-news de l'ECHA du 5 juin 2013.

Page 2









## www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

DRC-13-133190-06337A